

**PRESTATIONS DE RESERVATIONS HOTELIERES ET DE TITRES DE TRANSPORT**

## **ACCORD-CADRE**

**N° de marché**

--	--	--	--	--	--	--	--

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**(AE)**

## **Personne publique contractante**

Office National de l'Eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A)  
5- 7 square Félix Nadar  
94300 Vincennes

## **Objet détaillé du marché**

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les établissements publics du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) sont engagés dans un processus visant à mutualiser certains de leurs moyens.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens à développer passent par :

- la rationalisation des pratiques ;
- la mutualisation susceptible d'engendrer des économies de moyens.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre l'ONEMA et les 6 agences de l'eau, afin de conduire une procédure ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre de fourniture de titres de transport et réservations hôtelières.

Prestations relatives aux déplacements professionnels individuels ou collectifs : réservations, délivrances de confirmations, émissions, mise à disposition et gestion des titres de transport, principalement aériens et ferroviaires, pour les voyages individuels et de groupes ; hébergement ; location de véhicules de courte durée.

## **Mode de passation et forme de marché :**

Accord cadre mono-attributaire non alloti, en procédure adaptée passé en application des articles 26 III, 28 et 30 du Code des marchés publics.

## **Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

Monsieur LAVARDE Patrick, Directeur Général de l'ONEMA par arrêté du du 27 avril 2007 (JO du 28 avril 2007) ou son représentant

Madame GRAVELLIER Sophie, Secrétaire Général de l'ONEMA, a délégation de signature par décision du Directeur Général de l'ONEMA en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Monsieur Alexandre DE FRANCESCHI, Délégué finances et logistique, a délégation de signature par décision du Directeur Général de l'ONEMA en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

## **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics**

Monsieur le Directeur Général de l'ONEMA

## **Ordonnateur :**

Monsieur le Directeur Général de l'ONEMA

## **Comptable public assignataire des paiements**

Madame l'Agent Comptable de l'ONEMA  
5- 7 square Félix Nadar  
94300 Vincennes

## SOMMAIRE

<b><u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 2 : PRIX ET MARCHE</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 5 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</u></b>	<b>5</b>

**ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;
- agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :

.....  
.....  
.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire<sup>3</sup>
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du ...../...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP AC), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP AC) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire<sup>4</sup>, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

**ARTICLE 2 : PRIX ET MONTANT DE L'ACCORD CADRE**

Le présent marché ne comporte ni de minimum, ni de maximum. Les prix des prestations figurent dans l'annexe financière (BPU AC) : les prix indiqués correspondent à des **prix plafonds**. Dans le cadre des marchés subséquents, le titulaire peut présenter des prix avec des montants inférieurs.

Les marchés subséquents sont susceptibles de fixer des montants minimum et maximum en application de l'article 77 du code des marchés publics. Ceux-ci sont précisés dans les pièces constitutives des marchés subséquents lors de chaque remise en concurrence.

Aucune variante ni option n'est autorisée.

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation  
<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée  
<sup>3</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement  
<sup>4</sup> Rayer la mention inutile

### ARTICLE 3 : DUREE

Le présent accord cadre est conclu à compter de la date de sa notification pour une durée de deux (2) ans.

L'accord-cadre est reconduit tacitement à la fin de l'échéance. Il peut être reconduit deux fois, chaque reconduction faisant courir une période de un (1) an. La durée maximale de l'accord cadre ne peut excéder quatre (4) ans.

Conformément à l'article 16 du code des marchés publics, le titulaire de l'accord cadre ne peut s'y opposer.

La décision de ne pas reconduire l'accord-cadre est notifié par courrier avec AR par l'ONEMA au moins deux (2) mois avant échéance de la période en cours de l'accord-cadre.

La conclusion des marchés passés sur la base du présent accord cadre ne peut se faire que dans la durée de validité de l'accord cadre. **La non-reconduction de l'accord-cadre n'entraîne pas résiliation des marchés subséquents dans leur période d'exécution.**

### ARTICLE 4 : PAIEMENT

La personne publique contractante se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* : .....  
Etablissement : .....  
Numéro de compte : ..... Clé : .....Code banque : ..... Code guichet : .....

*(Joindre un RIB original)*

### ARTICLE 5 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
63520000-0 services d'agences de transport	55110000-4 services d'hébergement hôtelier

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

---

*Fait en un seul original*

A .....  
Le .....

**Signature du candidat**

*Porter la mention manuscrite  
Lu et approuvé*

**VISA DU CONTROLEUR FINANCIER**

---

---

A .....

Le .....

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE COORDONATEUR**

---

---

La présente offre est acceptée :

A \_\_\_\_\_, le

Signature du pouvoir adjudicateur

## Notification du marché au titulaire du marché

### ■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A ....., le .....

Signature du titulaire

### ■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**■ Nantissement ou cession de créances**

*(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)*

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*  
.....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :  
.....

3  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :  
.....

4  La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :  
.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire *(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics))* :

A

, le

Signature



■ **Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres*) :

.....  
.....

Montant initial :

Ou - Ramené à :  
- Porté à :

A , le

Signature